

APPEL A CANDIDATURE

En direction d'artistes en vue de réaliser deux résidences-missions en faveur des jeunes (12/25 ans) de l'Essonne dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) départemental « éducation à l'image » pour l'année 2016, sur la thématique du portrait et de l'identité.

Cadre des résidences-missions

Le Département de l'Essonne et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France se sont engagés en 2013 pour une durée de quatre années à la réalisation d'un Contrat local d'éducation artistique (CLEA) à l'échelle départementale.

Dans ce cadre, deux résidences-missions d'artistes s'inscrivant dans les champs de la photographie et/ou de l'audiovisuel sont appelés à être mises en œuvre durant le second semestre 2016.

Définition de la résidence-mission

L'objectif de la résidence-mission est de mener un travail artistique collectif avec des jeunes essonniers, sans enjeu de production personnelle ou d'une commande d'œuvre comme dans une résidence de création. Au moyen d'une démarche d'éducation artistique et culturelle, l'artiste-résident donne à voir et à comprendre son univers, la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre. Il pourra aussi confronter son œuvre à celle des artistes présents au sein des collections du Conseil départemental et de ses partenaires.

Objectifs et enjeux de la résidence-mission

Inscrite dans le CLEA départemental « éducation à l'image », chaque résidence-mission doit :

- Contribuer au développement artistique et culturel de l'Essonne
- Contribuer à développer un esprit critique des jeunes par la confrontation avec différents types d'œuvre, des rencontres et des échanges
- Permettre au plus grand nombre d'Essonniers d'appréhender la création contemporaine à travers la rencontre (artiste, œuvre, patrimoine) et la familiarisation avec une démarche artistique
- Faciliter l'accès aux œuvres et ressources culturelles essonniennes
- Favoriser le dialogue intergénérationnel et la rencontre entre des publics différents (milieu urbain et rural p.ex.) ; à ce titre, les enjeux liés aux codes sociaux et aux stéréotypes dans les représentations individuelles et collectives seront particulièrement interrogés.
- Encourager et développer l'expression artistique des jeunes essonniers par la pratique de l'image (prise de vue, transformation de l'image, croisement avec d'autres pratiques artistiques, etc.)

Déroulement de la résidence-mission

La résidence-mission aura pour support plusieurs partenaires locaux, qui relèvent des structures départementales (Maison des solidarités, classe-relais, Institut départemental de l'enfance et de la famille, PMI, etc.), des structures associatives (MJC, mission locale, aide à la scolarité, junior association, etc.), des acteurs institutionnels accueillant des publics jeunes (PJJ, Education nationale, APHP, etc.), des collectivités locales (service Jeunesse, Politique de la Ville, médiathèque, conservatoire, etc.) voire d'acteurs privés (handicap, soin, etc.).

Un appel à candidature auprès de ces partenaires potentiels est lancé à l'échelle de tout le Département. Il permet d'identifier les attentes et les capacités d'accueil d'une résidence-mission au regard des enjeux et objectifs rappelés ci-dessus. La priorité sera donnée aux structures qui n'ont pas encore bénéficié du CLEA dans ses deux premières années de mise en œuvre.

La résidence-mission se compose de deux étapes :

- Une période d'appropriation d'une durée d'un mois fractionné durant laquelle l'artiste-résident rencontre les structures partenaires potentielles et évalue avec elles et les pilotes du CLEA la faisabilité et l'intérêt d'une résidence-mission les associant. Cette période d'appropriation doit aussi permettre la définition plus précise du contenu et des modalités (durée, calendrier, constitution du groupe de participants, etc.) de la résidence-mission pour chaque partenariat.
- Une période de réalisation des projets d'une durée de trois mois continus ou discontinus sur une période de cinq mois maximum ; cette période inclut aussi la participation à une restitution finale des résidences-missions.

Thématique des résidences-missions

Inscrit dans le domaine de l'éducation à l'image, le CLEA départemental a identifié les questions du portrait, de l'identité, comme thématique des résidences-missions. Le portrait est étroitement associé à l'Histoire des arts visuels, et notamment à celle de la photographie. Dans une société où l'image de soi est érigée en valeur fondamentale, où les stéréotypes conduisent aux pires excès dans les pratiques individuelles comme collectives, il est indispensable d'initier et d'accompagner la réflexion des jeunes générations sur leurs rapports à l'image, d'elles-mêmes et des autres. Le cadre culturel et la pratique artistique qui en sont indissociables valident la pertinence des résidences-missions pour répondre à ces enjeux.

Des structures culturelles partenaires

L'Essonne dispose de nombreuses ressources sur l'image fixe ou animée (associations partenaires telles que CINEAM, CINESSONNE) ainsi que d'un patrimoine conséquent constitué des collections du musée français de la Photographie (MFP), du Fonds départemental d'art contemporain (FDAC) ou de la Maison-Atelier Foujita. Opérateur culturel, le Département organise aussi des expositions, notamment d'arts visuels, au sein du Domaine départemental de Chamarande ; il dispose en outre des collections documentaires et des expositions produites par la Bibliothèque départementale.

L'ensemble de ces ressources sont mobilisables pour la réalisation des résidences-missions selon le contenu défini par les artistes-résidents et les modalités définies avec le Conseil départemental.

Cadre juridique et conditions financières de réalisation des résidences-missions

Une convention de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs du Conseil départemental et de chaque artiste sera signée après leur sélection.

Chacun des artistes retenus bénéficiera d'une allocation de résidence de 12 000 € TTC (allocation calculée sur la base de 3 000 € toutes charges comprises par mois). L'artiste-résident choisit son mode de rémunération en fonction de l'activité exercée (salarial, rémunération par le biais de l'AGESSA ou de la MDA, contractualisation avec une structure intermédiaire ...)

Les dépenses de production de chaque résidence-mission ainsi que le coût éventuel relatif à la diffusion de l'œuvre de l'artiste-résident, existante et disponible, seront étudiées sur la base d'un budget prévisionnel.

En raison de l'étendue du territoire essonnien, l'artiste-résident doit être autonome dans ses déplacements et ses frais de déplacement (hors trajets domicile – Essonne) seront pris en charge dans les dépenses de production.

Pilotage des résidences-missions

Au sein du Département de l'Essonne, la direction de la culture et le musée français de la Photographie ont été désignés pour piloter la mise en œuvre du CLEA départemental, et donc des résidences-missions qui lui sont attachées. Au sein de chacune de ces entités, un ou plusieurs référents sont désignés pour accompagner les artistes, assurer le suivi administratif et financier des résidences-missions, assurer la communication relative au dispositif et être l'interlocuteur des structures locales partenaires des résidences-missions.

Un comité de pilotage a en charge la sélection des deux artistes et le pilotage général du CLEA. Il rassemble la Vice-présidente du Conseil départemental déléguée à la Culture, au Tourisme et aux Affaires extérieures, des représentants de la direction de la culture et du musée français de la Photographie et des représentants de la DRAC Ile-de-France.

Modalités de candidature

Dans le cadre du présent appel à candidature, il est recherché deux artistes ou collectifs d'artistes ayant à leur actif une production artistique contemporaine significative dans les domaines de la photographie et / ou de l'audiovisuel. Une attention particulière sera portée aux travaux mêlant images fixes et animées. La capacité à s'impliquer pleinement dans la réalisation d'une résidence-mission suivant les objectifs et modalités décrites ci-dessus sera particulièrement évaluée lors de l'instruction des candidatures.

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel maîtrisant l'usage oral et écrit de la langue française. La détention du permis de conduire et d'un véhicule personnel est un atout.

Les éléments de candidature à fournir sont :

- Un CV mettant en valeur notamment des expériences de rapport aux publics (participation à une expérience similaire, médiation, formation, etc.)
- Un dossier artistique présentant la démarche de l'artiste et sa production existante

- Une note d'intention d'une page sur le projet proposé et ses enjeux
- Une liste des œuvres ou travaux disponibles à des fins de diffusion
- Un budget prévisionnel de la résidence-mission portant estimation des moyens techniques, artistiques et logistiques nécessaires pour sa réalisation
- Un calendrier de disponibilité à partir de la date de sélection et sur toute la période de référence

L'ensemble du dossier est impérativement à adresser sous format numérique (PDF). Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir son dossier d'un DVD, CD ou clé USB, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale.

L'ensemble du dossier est à rendre pour le **lundi 09 mai 2016** au plus tard par envoi électronique aux adresses suivantes :

cbaude@cg91.fr

mjsaurigny@cg91.fr

Envoi postal :

Département de l'Essonne

Direction de la Culture

Hôtel du Département

Boulevard de France

91012 EVRY Cedex

Les candidats sélectionnés seront obligatoirement reçus par le comité de pilotage le **mardi 24 mai 2016**.

Les résultats de la sélection seront communiqués quelques jours plus tard. Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Pour tout renseignement, merci de contacter :

Christophe Baude, Chargé de développement culturel, cbaude@cg91.fr , 01 60 91 94 00

Marie-José Saurigny, Assistante de gestion, mjsaurigny@cg91.fr, 01 60 91 93 68